Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

CAUDRY

**VILLE DE CAUDRY**

---

# DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE
# CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE BIGRE du 16/10/2026 à 20h30.

---

***Décision n° PC2026 - CC013***

Le Maire de la Ville de Caudry, Frédéric BRICOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122.22,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment son article R2194-7,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2026 portant délégation par le Conseil Municipal au Maire de certaines attributions,

Considérant l'organisation de spectacles dans le cadre de la saison culturelle 2026/2027,

Considérant la proposition formulée par la production/compagnie « Le Fils du Grand Réseau », domiciliée à Le Quartz, 60 rue du Château, BP 91039, 29210 Brest cedex 01, représentée par Sophie Perret, en qualité d'administratrice, (en délégation de Monsieur Dominique Laulanné, président) pour l'organisation de la représentation du spectacle « BIGRE » le vendredi 16 octobre 2026 à 20h30 au Théâtre Municipal de Caudry sis Place du Général De Gaulle, 59540 CAUDRY,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le contrat de cession et la fiche technique proposés par la production/compagnie « Le Fils du Grand Réseau », tels qu'annexés à la décision.

**Article 2 :** D'approuver le montant global de la prestation s'élevant à 20 001,22€ TTC.

**Article 3 :** De préciser que, sauf exception formulée dans le contrat, les dépenses annexes (droits divers liés au spectacle, transports, hôtel, restauration, location de matériel scénique, mise à disposition de techniciens du spectacle, et tout élément nécessaire à l'exploitation du spectacle) seront à la charge de la Commune de Caudry.

**Article 4 :** De faire de la présente décision l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal et de la publier sur le site internet de la Ville de Caudry.

**Article 5 :** Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Comptable publique sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Fait à CAUDRY, le 7 septembre 2026.

Le Maire,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
10 SEP. 2026

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr , dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.*

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

# CONTRAT DE CESSION
# DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

Compagnie Le Fils du Grand Réseau - Association loi 1901
Adresse : Le Quartz – 60 rue du Château – BP 91039 – 29210 Brest cedex 1
Téléphone : 06 89 15 33 05
n° SIRET : 483 917 449 000 58 - APE : 9001 Z
n° de TVA intracommunautaire : FR 16483917449
Licences d'entrepreneur de spectacle :
n°2-011000 et n°3-010983

Représentée par Sophie Perret, en qualité d'administratrice, (en délégation de Monsieur Dominique Laulanné, président),

Ci-après dénommée **"Le Producteur"**

**ET**

Raison sociale : Mairie de Caudry
Adresse : Place du Général de Gaulle - 59540 Caudry
Téléphone : 03 27 75 70 00
N° SIRET : 215 901 398 000 10
APE :
N° de TVA intracommunautaire :
Licences : n°1-1115723 et n°3-1000568
Représenté par : Mr Frédéric Bricout, en qualité de Maire de Caudry

Ci-après dénommé **"L'Organisateur"**

**ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :**

A - **Le Producteur** dispose du droit de représentation en France (ou dans les pays concernés par la tournée) du spectacle suivant pour lequel il s'est assuré le concours des artistes et des intervenants nécessaires à sa présentation au public.

***BIGRE – mélo burlesque***

Un spectacle de Pierre Guillois

Co-écrit avec : Agathe L'Huillier et Olivier Martin-Salvan

Durée : 1h25

B - **L'Organisateur** s'est assuré de la disposition de la salle **: Théâtre de Caudry (Place du Général de Gaulle - 59540 Caudry)** ci-après désignée le lieu d'accueil, et dont **le Producteur** déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques.

FB S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

**CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

## ARTICLE 1 - OBJET

**Le Producteur** s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après, et dans le cadre du présent contrat de cession d'exploitation du spectacle, **1 représentation** sur le lieu précité selon le calendrier ci-dessous :

| | |
|---|---|
| **Livraison décor :** | **Jeudi 15 octobre 2026 - 9h00** |
| **Montage :** | **Dès le jeudi 15 octobre 2026, selon le planning technique transmis** |
| **Représentations :** | **Vendredi 16 octobre 2026 à 20h30** |
| **Démontage :** | **A l'issue de la dernière représentation** |

## ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

**2.1 Le Producteur** fournira le spectacle en ordre de marche entièrement monté et assumera la responsabilité artistique de la représentation. **Le Producteur** se réserve le droit de changer la distribution artistique en cas de nécessité.
**Le Producteur** fournira tous les éléments de décors, costumes, accessoires nécessaires à la représentation autres que ceux mis à la charge de **l'Organisateur** par le présent contrat et la fiche technique.
**Le Producteur** en assurera le transport aller et retour et effectuera les éventuelles formalités douanières.

**2.2** En qualité d'employeur, **le Producteur** assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle ; il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle.

**2.3 Le Producteur** fournira :

- La fiche technique du spectacle
- les éléments nécessaires à la communication du spectacle : dossier du spectacle, dossier de presse, photographies, teaser. Le **Producteur** certifie que les photos sont libres de droits pour les utilisations suivantes : dossiers de présentation, dossiers, communiqués et revues de presse, supports numériques (sites, réseaux sociaux, newsletters), sites culturels non commerciaux, presse régionale, presse gratuite, affiches de format maximal 60x40 cm / hors affiche de festival et visuel de saison ou sans commercialisation (achat d'espace et vente), brochures, catalogues et programmes, cartes postales et flyers, cartons d'invitation. Toute autre utilisation doit faire partie d'un accord préalable entre le **Producteur**, le photographe et **l'Organisateur** (exemples : affiche de saison, grandes bannières...).

**2.4 Le Producteur** informe **l'Organisateur** que le spectacle a été représenté **plus** de 141 fois au sens défini par l'article 281 du CGI.

2.5 **Le Producteur** déclare bénéficier de subventions publiques, en conséquence la taxe fiscale sur les spectacles n'est pas applicable au présent contrat.

2.6 Le **Producteur** certifie que le décor, les costumes et accessoires du spectacle objet du présent contrat sont conformes aux normes de sécurité en vigueur en France et en particulier qu'ils sont composés de matériaux ignifugés.

**2.7** Le **Producteur** fera son affaire de l'obtention de l'ensemble des droits d'auteurs et droits voisins permettant la représentation et la publicité du spectacle. Il garantit à **l'Organisateur** une jouissance paisible des droits de représentation et de publicité du spectacle. Le **Producteur** garantit l'**Organisateur** contre tout recours ultérieur, y compris d'auteurs ou d'ayants droit étrangers et supportera seul les éventuelles conséquences financières de tels recours. Le **Producteur** aura à sa charge les éventuels droits voisins.

FB S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

**3.1 L'Organisateur** s'assurera que le(s) lieu(x) de représentation est/sont en ordre de marche. Il veillera également à prévoir le personnel nécessaire au déchargement et rechargement, au montage et démontage et aux services de répétitions et représentations. Le lieu de représentation ne pourra être modifié sans l'accord écrit du producteur.

Préalablement à la signature des présentes, l'**Organisateur** aura fait parvenir au **Producteur** un plan et une fiche technique du ou des lieu(x) de représentation.

**3.2 La fiche technique du spectacle fait partie intégrante du présent contrat (annexe 1). Elle devra être signée et paraphée. L'Organisateur** s'engage à respecter les demandes techniques du **Producteur.**

**3.3 L'Organisateur s'engage à faire le nécessaire pour obtenir un noir profond sur scène et dans la salle, à mettre en œuvre les mesures compensatoires si nécessaire et à obtenir les éventuelles autorisations et dérogations. Le noir scénique est d'une importance cruciale pour le bon déroulé du spectacle du fait des très nombreux changements de tableaux effectués.**

**3.4 L'Organisateur** garantit que l'ensemble des procédures nécessaires (visites techniques, échanges de fiches et dossiers techniques) a été effectué conformément aux règles en vigueur dans la profession et de la réglementation française en vigueur pour l'espace public et dans les Établissements Recevant du Public .

**3.5 L'Organisateur** assurera en outre le service général du lieu : la location, l'accueil et la gestion du public, la billetterie, l'encaissement et la comptabilité des recettes et le service de sécurité. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales, de ce personnel.

**3.6 L'Organisateur prendra en charge le transport du décor aller et retour, les voyages des équipes techniques, artistiques et administratives, l'hébergement et les repas tels que cités dans l'article 6 du présent contrat.**

Dès l'arrivée du **Producteur, l'Organisateur** mettra à sa disposition une loge équipée (tables, chaises, miroirs, serviettes de toilettes, portants, cintres, eau minérale, thé, café, catering sucré et salé comme indiqué dans la fiche technique) à proximité immédiate du lieu de représentation, avec un accès à des douches et sanitaires fonctionnels à proximité.

**3.7 L'Organisateur** aura à sa charge les droits d'auteur SACD (conditions France province : 10,5%) et SACEM (3,31%) hors frais administratifs, et en assurera le paiement.
Si la production est accueillie par un diffuseur SYNDEAC ou SNSP, aucun abattement ne sera pratiqué sur le prix de cession si cette assiette est retenue pour la perception.

**3.8** En matière de publicité, l'**Organisateur** s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le Producteur et observera scrupuleusement les mentions obligatoires pour la brochure et le programme de salle, soumettra un BAT au **Producteur**

**3.9** L'**Organisateur** mettra à disposition du **Producteur** 10 places exonérées par représentation en dehors du quota réservé aux professionnels et à la presse. Au-delà, **le Producteur** pourra bénéficier du tarif réduit. La liste des invités sera communiquée au plus tard le jour de la représentation à **l'Organisateur.**

FB S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

**3.10** A l'issue des représentations et dans un délai de 15 jours suivant la dernière représentation, **l'Organisateur** fera parvenir au **Producteur** un bordereau récapitulant la fréquentation réelle (payante et/ou gratuite).

## ARTICLE 4 - PRIX DES PLACES

Le prix des places est celui habituellement pratiqué par **l'Organisateur**.

## ARTICLE 5 - JAUGE

La jauge de la salle est de 500 places.
**Étant donnée la spécificité du décor du spectacle BIGRE, la jauge exacte sera déterminée d'un commun accord** entre le régisseur général du **Producteur** et le Directeur Technique de **l'Organisateur**, en fonction du plan du théâtre.

## ARTICLE 6 - PRIX

**L'Organisateur** s'engage à verser au **Producteur**, en contrepartie de la présente cession, sur présentation d'une facture, la somme de **11 700,00 HT (Onze mille sept cents euros)**
**T.V.A. au taux réduit applicable à la date de la facturation, soit actuellement 5.5%.**

Par ailleurs, **l'Organisateur**, prendra à sa charge les frais annexes, pour un montant total de **7 258,50 € HT:**

- HÉBERGEMENT : **pris en charge directement par l'Organisateur** selon la rooming list fournie par le **Producteur**. Hébergement en hôtel 3* ou 4*, en chambres singles (avec lit double) avec petits déjeuners inclus et accès internet gratuit dans les chambres : **23 nuitées.**

- VOYAGES ÉQUIPE : 2 620 € HT

- REPAS : **55 repas** / tarif Syndéac en vigueur le jour de la représentation (soit actuellement 20,70 euros H.T) 1 138,50 € HT

- Les REPAS pris en charge directement par l'ORGANISATEUR (caterings) seront déduits du nombre de défraiements lors de la facturation.

- TRANSPORT DECOR : 3 500,00 € HT

- TRANSPORTS LOCAUX : ils sont pris en charge et assurés par l'**Organisateur.** Pour les trajets **aller et retour de l'aéroport ou gare à l'hôtel, l'Organisateur** devra prévoir un taxi ou mettre à disposition de l'équipe un véhicule pour ses déplacements locaux. Entre l'hôtel et le lieu de représentation, au-delà de 10 minutes à pied, **l'Organisateur** devra prévoir un taxi ou mettre à disposition de l'équipe un véhicule pour les déplacements locaux.

**L'Organisateur** s'engage donc à verser au **Producteur**, la somme totale de :

**TOTAL HT : 18 958,50 € (Dix-huit mille neuf cent cinquante-huit euros et cinquante centimes)**
**TVA 5.5 % : 1 042,72 € (Mille quarante-deux euros et soixante-douze centimes)**
**TOTAL TTC : 20 001,22 € (Vingt mille un euros et vingt-deux centimes)**

FB S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## ARTICLE 7 – MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des sommes dues au **Producteur**, sera réalisé au plus tard le jour de la dernière représentation, sur présentation de facture, par **virement bancaire** sur le compte du **Producteur** ouvert auprès de :

Titulaire du compte : Association LE FILS DU GRAND RÉSEAU
Domiciliation bancaire : CREDITCOOP Rennes
Code banque : 42559
Code guichet : 10000
Numéro de compte : 08015423733
Clé RIB : 53
BIC : CCOPFRPPXXX
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0154 2373 353

## ARTICLE 8 - FICHE TECHNIQUE - MONTAGE - DEMONTAGE - REPETITIONS

**L'Organisateur** prendra en charge la fiche technique, qui fait partie intégrante du contrat.

Le lieu d'accueil sera mis à disposition du **Producteur** le **jeudi 15 octobre 2026 à 09h00** pour permettre d'effectuer le montage, les réglages et d'éventuels raccords.

**Un planning technique détaillé sera transmis à l'Organisateur par le Producteur.**

**Un pré-montage du lieu sera demandé à l'Organisateur, selon les instructions de la fiche technique.**

Le démontage et le rechargement seront effectués **à l'issue de la dernière représentation**.

## ARTICLE 9 - ASSURANCES

**Le Producteur** est tenu d'assurer contre tous les risques découlant de sa responsabilité civile ou de celle de ses salariés, y compris lors du transport de son personnel, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. En cas d'accident du travail impliquant les salariés du **Producteur**, celui-ci est tenu d'effectuer les formalités légales.

**L'Organisateur** contractera les assurances nécessaires couvrant tous dommages corporels ou matériels causés par lui-même ou par tout tiers au cours des montages, démontages, chargements, répétitions et représentations du spectacle, dans son lieu et dans les lieux de diffusion du spectacle.

## ARTICLE 10 - ENREGISTREMENT - DIFFUSION - PUBLICITE

Mises à part les retransmissions fragmentaires d'une durée inférieure à trois minutes radiodiffusées ou télévisées du spectacle pour une diffusion dans un journal ou un magazine d'actualités générales (national ou régional) radiodiffusé ou télévisé ou une autre émission spécialisée dans les informations d'actualités culturelles (nationale ou régionale) toute autre diffusion de tout ou partie du spectacle nécessitera un accord particulier.

**Les photos et les vidéos sont interdites pendant les représentations.** L'**Organisateur** s'engage à faire respecter cette interdiction auprès des spectateurs.

Si **l'Organisateur** souhaite faire venir des photographes professionnels, il devra obtenir l'accord du **Producteur** au minimum deux jours avant la première représentation.

Tout projet d'impression devra impérativement faire l'objet d'une validation par le **Producteur**.

FB S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## ARTICLE 11 - ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

En cas de grève des transports, qui pénaliserait financièrement le **Producteur,** de nouvelles conditions financières pour le déplacement de l'équipe technique et artistique seront alors discutées entre le **Producteur** et l'**Organisateur.**

En cas de grève, qui empêcherait la venue d'une grande partie du public ou de sa totalité, et la réalisation du spectacle, le **Producteur**, qui s'est engagé à salarier son équipe par ce contrat, ne sera pas en mesure d'annuler ou de décaler le spectacle sans contrepartie financière versée par **l'Organisateur** qui correspond au salariat et aux frais annexes engagés par le **Producteur.**

Les modalités d'un éventuel report seront alors négociées entre le **Producteur** et l'**Organisateur** en tenant compte des engagements du **Producteur.**

Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein droit pour inexécution de la clause essentielle du paragraphe A de son exposé.

Toute annulation du fait de **l'Organisateur** entraînerait pour **l'Organisateur** l'obligation de verser au **Producteur** une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par le **Producteur** à la date de rupture du contrat.

## ARTICLE 12 – CLAUSE MALADIE

En cas de maladie ou blessure de l'un ou plusieurs membres du spectacle – après consultation médicale - le **Producteur** et l'**Organisateur** se concerteront pour s'entendre sur les solutions de remplacement en vue de maintenir la ou les représentation(s), sinon de la ou les décaler et le cas échéant, l'annulation de celle(s)-ci.

Si cet événement survient avant l'arrivée de la compagnie sur le lieu de représentation, l'**Organisateur** ne serait pas tenu de verser les sommes correspondant aux hébergements et défraiements. Si cet événement survenait pendant la présence de la compagnie sur le lieu de représentation, l'**Organisateur** s'engage à assurer l'hébergement des artistes jusqu'à leur départ (dans la limite du nombre de nuitées défini dans l'avenant au présent contrat) et à prendre en charge les défraiements (dans la limite du montant défini dans l'avenant au présent contrat), les voyages et le transport du décor.

Dans un contexte de solidarité professionnelle, il conviendra de prévoir une indemnité plafonnée au montant de la cession, permettant au Producteur d'assurer les rémunérations et cotisations sociales des personnels liés aux représentations annulées.

En cas de désir de reconduction du contrat après cessation des circonstances qui empêchent son exécution, les deux parties se réservent une nouvelle négociation.

## ARTICLE 13 - CLAUSE PARTICULIERE CONCERNANT LE COVID-19

Dans l'éventualité d'une épidémie de type COVID-19, si l'annulation survenait du fait d'une décision des autorités de l'État, un accord amiable serait recherché qui tendrait à préserver la solidarité professionnelle et les équilibres budgétaires des parties.

FB S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## ARTICLE 14 : PREVENTION DES RISQUES, LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCELEMENT AU TRAVAIL

Conformément aux dispositions du code du travail en matière de « coordination de la prévention » (articles R. 4511-5 et suivants), le Producteur et l'Organisateur tiennent à garantir un environnement de travail sécurisé à leurs salarié·e·s.

Pour rappel, l'article L.1142-2-1 du Code du travail stipule que "Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant" et l'article L.1153-6 du code du travail stipule que "Tout salarié ayant procédé à des faits de harcèlement sexuel est passible d'une sanction disciplinaire."

Ainsi le Producteur et l'Organisateur s'engagent à ne pas tolérer, et à réagir, en cas de signalement d'agissements, comportements et paroles de ce type de la part ou envers les membres de leurs équipes dans le cadre du présent contrat.

## ARTICLE 15 - COMPETENCES JURIDIQUES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux du Défendeur, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Brest,
Le 17/09/2026 en deux exemplaires.

**Le Producteur**
Mme Sophie PERRET
Administratrice

Sophie Perret

✓ Certifié par yousign

**L'Organisateur**
Mr Frédéric Bricout
Maire de Caudry

VILLE DE CAUDRY (NORD)

FB S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

Compagnie le Fils du Grand réseau
| PIERRE GUILLOIS |

# BIGRE, mélo burlesque.

**Fiche technique du spectacle - version : France, Belgique, Suisse - One Shot**
**(ANNEXE 1 DU CONTRAT DE CESSION)**

Création 2014 – pour tout public. Mise à jour le 22/06/2026

## Contacts

**Direction technique :**
Colin PLANCHER – colin@lefilsdugrandreseau.fr / 07 86 11 91 94
Emilie POITAUX – emilie@lefilsdugrandreseau.fr / 06 98 41 43 91

**Régisseurs généraux et lumière en alternance :**
Cécile ROBIN – cil.robin@gmail.com / 06 81 91 17 30
Xavier CARRE – xav.carre@orange.fr / 06 80 88 12 88
Sébastien VERGNAUD – sebvergnaud.lum@gmail.com / 06 11 68 48 96

**Régisseur plateau :**
Cyril CHARDONNET – chardonnetcyril.rg@gmail.com / 06 63 72 22 29
Nicolas PAUTRAT – nicolas.pautrat.pro@gmail.com / 06 29 72 32 44

**Régisseuses accessoires et costumes en alternance :**
Lorraine KERLO-AUREGAN – lorraine.kerloauregan@gmail.com / 06 46 72 55 65
Alounny KENSY – alounny@kensy.fr / 06 81 86 64 67

**Régisseurs son en alternance :**
Loïc LE CADRE – loic.le.cadre@gmail.com / 06 07 03 02 84
Clément LOPEZ – clement.lopez@free.fr / 06 75 11 88 22

**Habilleuse :**
Louise LEDER-CARIOU – edryll@hotmail.fr / 06 78 64 95 40

**Chargée de diffusion :**
Séverine ANDRÉ LIEBAUT – severine@acteun.com / 06 15 01 14 75
https://www.severine-diffusion.com

**Administratrice :**
Sophie PERRET – lefilsdugrandreseau@gmail.com / 06 89 15 33 05

**Chargée d'administration et de production :**
Fanny LANDEMAINE – fanny@lefilsdugrandreseau.fr / 06 40 95 17 82

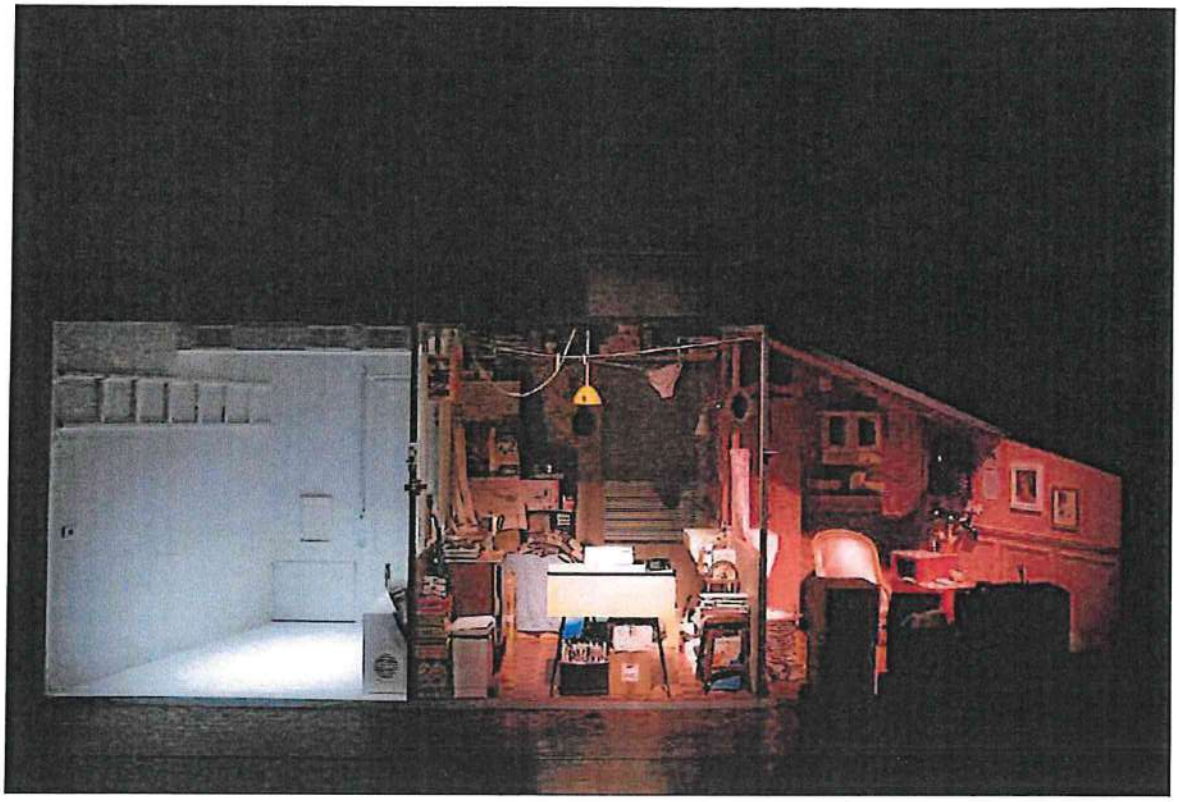
**Compagnie le Fils du Grand Réseau** www.pierreguillois.fr
c/o Le Quartz, Scène nationale de Brest / 60, rue du Château - BP 91039 - 29210 Brest cedex 1



FB S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## 1) PRÉSENTATION DU DISPOSITIF SCÉNIQUE



Bigre c'est :

- → 3 chambres de bonne sous les toits
- → Muet
- → Un spectacle devant
- → Un spectacle derrière
- → 150 tops lumière
- → 150 tops son
- → Beaucoup de costumes
- → De la farine, de la soupe, du talc, du faux sang, de l'argile…
- → Du théâtre d'objets
- → De la fausse catastrophe
- → De la précision
- → Et surtout du rire !

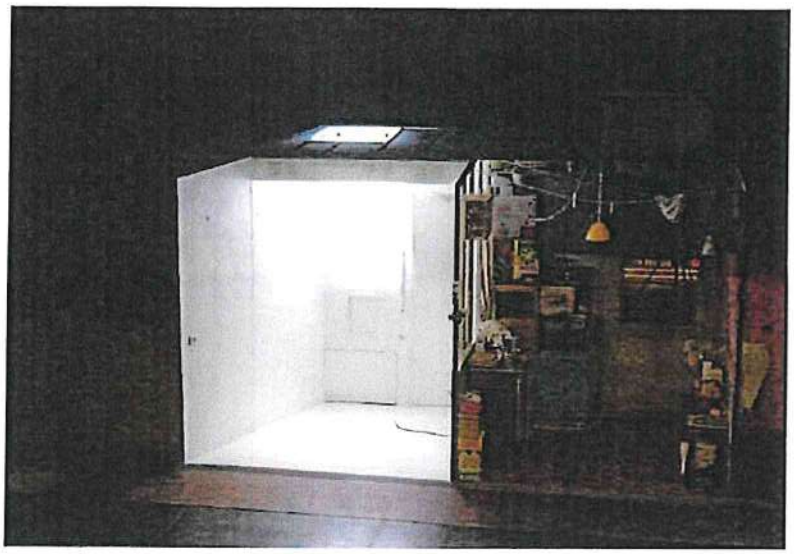


S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## APPARTEMENT JARDIN - CHEZ OLIVIER

Un premier appartement "high tech" où tout est blanc, aseptisé, "automatisé".

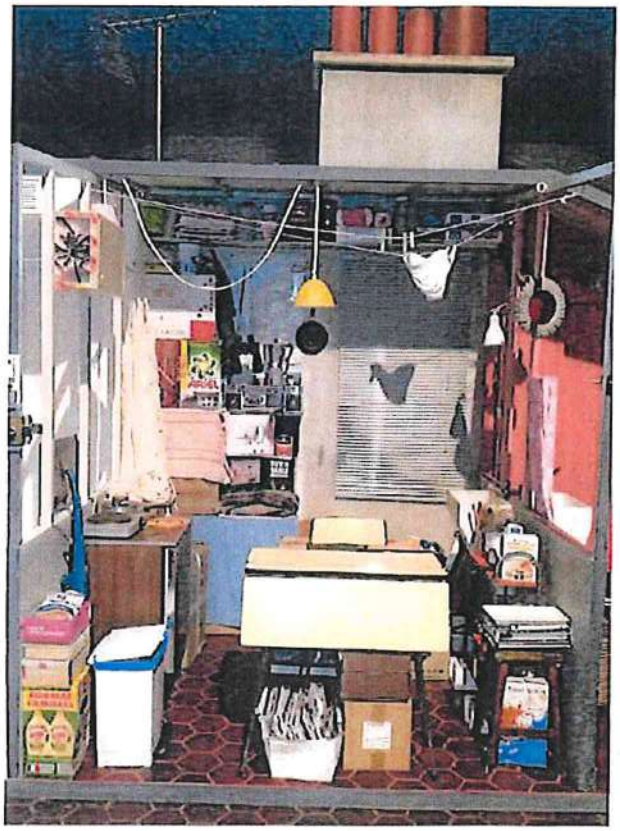


Une banquette avec un WC intégré peut entrer et sortir de la pièce.
Une porte permet les entrées et sorties des comédiens/accessoires.
Un bac sur électroaimants est situé dans le plafond pour **un lâcher lors de la dernière scène** (un mélange d'eau, d'argile et de biscottes). Ce lâcher ne provoque pas de poussière mais beaucoup d'éclaboussures sur les comédiens, les murs et le sol du décor.
**Cet effet nécessite après chaque représentation un nettoyage complet du « sol au plafond ».**

## APPARTEMENT CENTRE - CHEZ PIERRE

Le deuxième appartement avec fenêtre représente un amas d'affaires empilées, de cartons de toutes tailles, d'objets, d'ustensiles et de produits ménagers.

Un "sas" (derrière le petit frigo) permet les entrées et sorties des comédiens/accessoires.



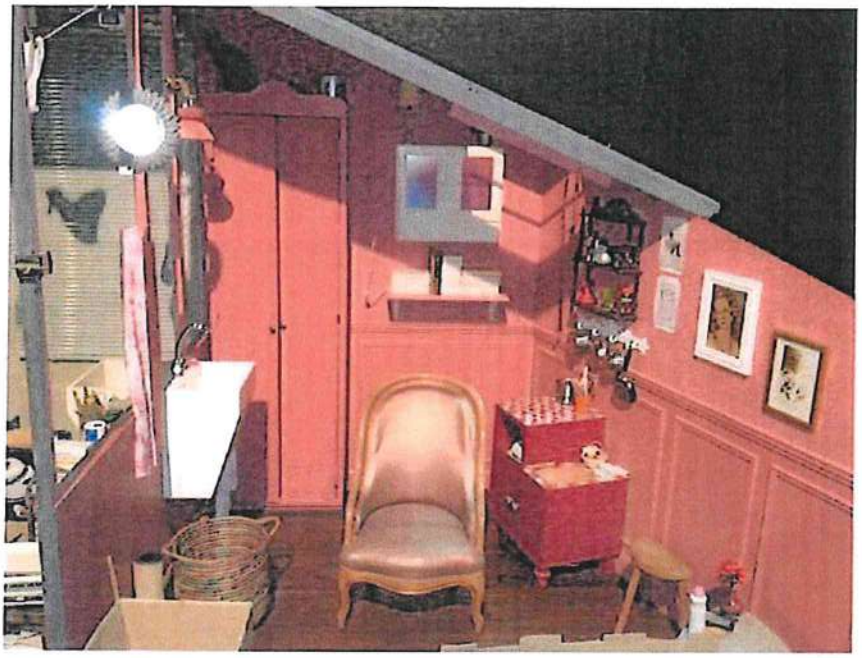


FB S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

**APPARTEMENT COUR - CHEZ AGATHE**

Le troisième représente un appartement de « fille » avec table, chaise, fauteuil, miroir, télé, etc… Un passage comédiens/accessoires se trouve dans l'armoire et dans le tourniquet au sol (derrière le fauteuil).



**ÉQUIPE en tournée :**

- → 3 comédiens
- → 1 régisseur général et lumière
- → 1 régisseur plateau
- → 1 régisseuse plateau accessoires/costumes
- → 1 régisseur son
- → 1 habilleuse
- → 1 responsable de tournée

**JAUGE :**

- → Rapport frontal public / scène
- → **L'angle de vision du décor est fixe. Suivant les salles notamment en cas de cadre de scène très large ou jauge très ouverte de jardin à cour, des places peuvent avoir une visibilité réduite sur les côtés. Il est impératif d'avoir l'aval de notre direction technique avant de mettre en vente la totalité des places de la jauge. Un plan de visibilité vous sera envoyé stipulant les places à visibilité réduite.**

**DURÉE :**

- → 1h25mn

**DÉCOR :**

- → Arrivée et reprise par transporteur : TRUCKS AT WORK
- → Véhicule : Porteur type "City" avec hayon 70m3 : 10 x 2,55m ou remorque 96m3 : 13,70 x 2,55m
- → Poids du décor : 3321 kg



FB S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## 2) LE PLATEAU

**DIMENSIONS MINIMALES DE L'ESPACE SCÉNIQUE DE JEU :**

- → Ouverture de mur à mur : 14m
- → Ouverture au cadre : 11m50
- → Profondeur : 10m
- → Hauteur sous grill : 14m minimum pour échapper le ciel étoilé
  Si pas 14m sous grill, installation de patience compagnie possible

Si espace plus petit, nous consulter avant de confirmer la faisabilité.
Envoi des dimensions, des plans et des photos pour envisager l'adaptation.

**NOTES GÉNÉRALES :**

- → **Un pré-montage de la lumière, du son, de la boîte noire et des tapis de danse sera demandé à l'organisateur, selon les instructions transmises par le régisseur général de la compagnie.**
- → Nous n'utilisons pas de rideau d'avant-scène.
- → En jeu : **une manipulation au cintre** est demandée - au plateau : pas de tops demandés à l'équipe d'accueil.
- → **À la fin du spectacle, 4 personnes minimum devront être disponibles avec nous pour le nettoyage du décor à l'exclusion d'autres tâches.**
  C'est loin d'être une purge si l'équipe d'accueil est préparée à produire un "coup de feu" à la fin du spectacle.Plus il y a de monde, mieux c'est, c'est le moment où on a le plus besoin de soutien.
- → **Des artifices** sont utilisés pendant la représentation, merci de **désactiver la détection incendie** si nécessaire. Ils ne nécessitent aucune mesure particulière à part la présence d'un extincteur à eau. Ils sont préparés et mis en œuvre par notre régisseur. Vous trouverez en annexe 1 **la classe et la dénomination des artifices.**

**MATÉRIEL À FOURNIR PAR LE LIEU D'ACCUEIL :**

- → **Consommables :** Cf. annexe 2
- → Boite noire : draperie nécessaire selon **le plan d'implantation :** Cf. annexe 3
- → La scène devra être propre, stable et parfaitement plane, recouverte d'un Marley noir (aucun besoin de visser dans le plateau)
- → Un point d'eau proche du plateau (eau chaude, eau froide)
- → Un point d'eau au plateau avec vanne ou robinet en début de ligne (on y branche un tuyau au lointain jardin de notre cyclo, équipé de connecteurs type Gardena)
- → Un extincteur à eau
- → 12 mètres linéaire de table (mises accessoires)
- → 1 petite table d'environ 1m x 60cm (mises accessoires)
- → Protections type coton gratté pour les pendrillons de la 1ère rue à Jardin pour la sortie des comédiens (qui sont recouverts d'argile à la fin du spectacle)



FB S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

**Pour le montage :**

- → 2 visseuses
- → 4 clés de 13 dont 2 à pipe, 1 clé de 7, de 8, de 10
- → 2 escabeaux 4/5 marches
- → 8 pains de fonte
- → 2 rouleaux de scotch double face (de préférence le "vert"/repositionnable) pour les linos (40m)
- → Gaffer tapis de danse noir
- → Gaffer noir toilé
- → Gaffer alu
- → 1 nacelle élévatrice pour les réglages lumière

**Pour le nettoyage :**

- → 10 seaux, 10 serpillières, raclettes, chiffons, éponges
- → 4 combinaisons de protection (pour l'équipe d'accueil)
- → **1 aspirateur à eau performant**
- → 1 aspirateur poussière
- → 1 auto-laveuse rotobrosse peut être utile
- → RIA : 1 personne de l'équipe d'accueil protégée de la tête aux pieds accompagnera le régisseur général CIE dehors pour nettoyer au RIA des éléments du décor. S'il n'y a pas de RIA disponible, nous pourrons utiliser un Karcher fourni par vos soins, bien que cette alternative soit moins efficace .

**MATÉRIEL FOURNI PAR LA COMPAGNIE :**

- → 1 cyclo 11x5m
- → 1 treillis de 14x7,5m avec ampoules pour ciel étoilé
- → 1 patience 14m de long en tronçons de 2m
- → Les zones susceptibles d'êtres salies au sol au lointain du décor (farine, talc) sont protégées par des morceaux de tapis de danse que nous amenons



S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## 3) LA LUMIÈRE

Plan d'implantation lumière : Cf. annexe 3

NOTES GÉNÉRALES :

- → La qualité du noir scène est une contrainte artistique de premier ordre dans notre spectacle du fait des très nombreux changements de tableaux effectués dans le noir. Aussi nous vous remercions de faire le nécessaire pour obtenir un noir profond sur scène et de mettre en oeuvre les mesures compensatoires si nécessaire et obtenir les éventuelles autorisations et dérogations. Un moyen légal est d'installer des bavettes coupant le flux lumineux vers le plateau mais laissant visible le bloc de sortie de secours de n'importe quel fauteuil. Ce n'est pas un souci technique mais bien une contrainte artistique.
  MERCI DE PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR AVOIR UN NOIR PARFAIT.
- → ATTENTION : Le décor nécessite une mise à la terre.
- → L'organisateur devra fournir les ponts ou porteuses nécessaires à l'accroche des projecteurs conformément aux plans et listes en annexe ainsi que le kit lumière suivant la liste mentionnée.
- → Le montage lumière devra être impérativement effectué, testé et la feuille de patch éditée lors du pré-montage, avant notre arrivée.

MATÉRIEL À FOURNIR PAR LE LIEU D'ACCUEIL :

**Jeu d'orgue**

- → EOS (et en dépannage, nous apportons notre Congo junior)

**Gradateurs**

- → 64 circuits 3kW au grill dont 1 doivent pouvoir être mis en « relais statique »
- → 12 circuits 3kW au sol dont 4 doivent pouvoir être mis en « relais statique »

**Projecteurs**

- → 15 x PC 1000W
- → 11 x PAR CP61
- → 9 x PAR CP62
- → 24 x 614SX ou 611 en face
- → 5 x 613SX
- → 1 x BT250
- → 21 x Cycliodes 1000W
- → 6 x F1
- → 1 x Iris pour 614
- → 1 x automatique Spot genre Mac Aura leds
- → 3 x pieds hauteur 1m50
- → 1 x ventilateur
- → 8 charges 100W minimum pour nos circuits 78 / 69 / 70 / 71 / 72 / 73 / 74 qui sont tous au sol + le 211 (électroaimant sur la perche de lâcher)



FB S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

**Gélatines**

| | PC1K | Déc 1K | cycliode | F1 | PAR | BT |
|---|---|---|---|---|---|---|
| L241 | | | 7 | | 1 | |
| L165 | | 2 | 7 | | | |
| L502 | | 1 | | | | |
| L327 | | 1 | | | | |
| L248 | | 2 | | | 1 | |
| L200 | | 2 | | 1 | | |
| L201 | 1 | 1 | | | | |
| L203 | | 1 | | | | |
| L181 | | | | | 4 | |
| G882 | 7 | 4 | 7 | | 9 | 1 |
| R132 | 8 | 19 | | | | |
| R119 | 1 | 2 | | | | |
| R114 | 2 | | | | | |
| R228 | | 2 | | | | |

strillé

**DMX**

→ Nous avons besoin d'un univers DMX dédié aux effets du spectacle (boite à effets, perruque, ciel étoilé, grada led).
Prévoir une arrivée DMX de cet univers dédié au sol milieu lointain du plateau + sur la porteuse du ciel étoilé. Le Mac Aura pourra également être pris sur cet univers si besoin.

**Direct**

→ Nous avons besoin de plusieurs directs au plateau Cf. annexe 3

**MATÉRIEL FOURNI PAR LA COMPAGNIE :**

→ 1 jeu d'orgue Congo junior
→ 1 fluo à Led
→ 1 suspension 12V 50W
→ 6 PAR36 (F1)
→ 2 appliques 12V 50W
→ 1 lampe de chevet 12V 50W
→ 1 simulateur TV
→ 1 boule à effet
→ 1 fluo non graduable en 220V
→ 1 barre de Led
→ 2 asservis LYRE CHAUVET ROGUE R2X wash



S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## 4) LE SON

**Plan d'implantation son :** Cf. annexe 4

MATÉRIEL À FOURNIR PAR LE LIEU D'ACCUEIL :

**Diffusion**

- 3 enceintes sur 3 circuits amplifiés (Cf. plan - HP 7, 8 et 9). **Il y a besoin d'un niveau sonore élevé,** des enceintes 15p sont bienvenues, les 12p sont acceptées, mais pourront être poussées à leurs limites.
- Les 2 enceintes principales, sur pied à 3m du sol, une à jardin et une à cour (Cf. plan - HP 7 et 8), seront positionnées derrière les pendrillons qui cadrent le décor.
  **Moins ces pendrillons sont épais, plus ils laissent passer le son, ce qui est préférable dans notre cas, étant donné qu'il faudra atteindre les 95dB en salle et éviter un maximum le son résiduel au plateau. Pour cela, on disposera un deuxième pendrillon, le plus épais possible, derrière les enceintes.**

  S'il faut 2 pendrillons pour la face avant : éviter les jonctions de 2 pendrillons devant le tweeter.
- 1 enceinte sur pied à 3m du sol, derrière le cyclo, sous les couvertures de survie (Cf. plan - HP 9)
- 1 enceinte 8 ou 10 pouces sur 1 circuit amplifié, placée à côté des toilettes décor (Cf. plan - HP 10)
- 4 canaux d'amplification de qualité professionnelle et puissants (pour 4 de nos Boses 101 qui nécessitent une amplification puissante) - (Cf. plan - HP 1, 2, 3, 4)
- Prévoir les longueurs de speakon pour arriver derrière le décor et **4 raccords Fem/fem speakon.** En cas d'amplification pour Nexo, prévoir les adaptateurs qui permettent d'avoir le son sur les +1 -1 . Ces enceintes sont placées dans le décor.
- Une diffusion façade avec subs, adaptée au lieu. **Idéalement, les subs seront gérés en Aux,** ce qui permet d'utiliser aussi les subs sur la diffusion du lointain.

**Plateau**

- Nous fournissons un boîtier MIDI placé dans le décor qui utilise une paire XLR du patch pour remonter en régie (XLR femelle au plateau, mâle en régie).

Prévoir:

- 1 direct son à son emplacement dans le décor
- 1 XLR pour faire le lien entre le boîtier MIDI et votre multipaire ANALOGIQUE qui va en régie. Si le multipaire est trop long ou si le signal ne passe pas bien, il faudra tirer un XLR directement de la régie au plateau (en utilisant un minimum de rallonges).



S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

**Régie**

→ Une petite console numérique pour le routing des 10 sorties de la carte son avec ADAT préféré, type **DM1000, 01V96, CL3, QL1** .....

Routing :

| | | | |
|---|---|---|---|
| In1 | Bus1 | Out1 | Bose 101 appartement jardin |
| In2 | Bus2 | Out2 | Bose 101 appartement central 1 |
| In3 | Bus3 | Out3 | Bose 101 appartement central 2 |
| In4 | Bus4 | Out4 | Bose 101 appartement cour |
| In5-6 | Bus5-6 | Out5-6 | Face L-R |
| In7-8 | Bus7-8 | Out7-8 | Diffusion lointain |
| In9 | Bus9 | Out9 | Enceinte derrière le cyclo (poubelle) |
| In10 | Bus10 | Out10 | Enceinte toilettes |
| | Aux 1 | Out11 | Sub |

**Micros**

→ 2 micros HF main de qualité, Shure ou Sennheiser :
Un micro de jeu avec capsule statique (à habiller avec du scotch tapis de danse blanc)
Un micro spare

→ **1 jeu de piles pour le micro de jeu par représentation**

**Intercoms**

→ 1 régie son
→ 1 régie lumière
→ 1 plateau (de préférence HF)

**MATÉRIEL FOURNI PAR LA COMPAGNIE :**

→ 4 enceintes Boses 101 version 4 ohms + 2 version 8 ohms
+ 4 Raccords bornier/speakon mâle + 2 I Speakon
→ 1 boîtier MIDI + 2 adaptateurs booster Midi/XLR + câble Midi
→ 1 MacBook Pro fin 2013 + carte son Motu 828 MKII + cable Firewire
→ 1 contrôleur Midi Reloop Keyfader + câble USB
→ 1 caméra Full HD + 1 cartes SD
→ 3 interrupteurs décor / 2 adaptateurs X



S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## 5) LES COSTUMES

**NOTES GÉNÉRALES :**

- → Notre habilleuse de tournée est autonome. Merci de lui indiquer le jour du montage la loge habillage ainsi que la buanderie.
- → Plus les loges comédiens sont proches du plateau, mieux c'est
- → **Le matériel cité ci-après concerne le minimum à fournir, il est évident que plus la laverie est équipée, mieux l'habilleuse se portera.**
  **La partie entretien costumes de ce spectacle est assez dense.**

**MATÉRIEL À FOURNIR PAR LE LIEU D'ACCUEIL :**

- → **2 MACHINES À LAVER MINIMUM !!! dont au moins une avec des cycles courts (15 à 30 minutes grand max !)**
  **Il est impossible d'assurer la régie habillage sans ces 2 machines à laver et sans ce programme cycle court.**
- → **1 SÈCHE-LINGE MINIMUM !!**
- → 1 fer à repasser avec table
- → 4 portants sur roulettes
- → Des bassines (pour les pré-trempage des costumes avec faux sang)
- → Produits d'entretien (lessive, détachants, eau de javel, produit blanchisseur, savon de Marseille…)
- → Des panières (pour que les comédiens puissent y mettre leur linge sale le soir)

**Pour les loges :**

- → 3 loges comédiens (si possible individuelle) + **3 DOUCHES CHAUDES** + table de maquillage
- → 1 loge techniciens
- → 2 grandes + 1 petite serviette de bain par comédien

**MATÉRIEL FOURNI PAR LA CIE :**

- → 1 essoreuse
- → 1 armoire séchante

## 6) LE CATERING

**À FOURNIR :**

- → **Produits biologiques ou locaux** : amandes – fruits secs – fruits de saison – bananes – bon chocolat
- → **Produits salés** : fromage – tapenade – charcuterie – pain…
- → **Boissons** : thé bio – infusions bio – café – eau – jus de fruits bio



FB S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## 7) LE DÉCOR À STOCKER : 3321 kg environ (poids total)

| | Poids à vide kg | Poids chargé kg | L x l x H cm |
|---|---|---|---|
| CHARIOT N°1 | 97 | 500,4 | 255 x 121 x 230 |
| CHARIOT N°2 | 97 | 404,8 | 252 x 121 x 233 |
| VRAC | | 198,2 | |
| GRAND FLIGHT N°1 : | 120 | 120 | 209 x 128 x 142 |
| *-CAISSE C5 CANTINE PERRUQUES MAQUILLAGE* | *15* | *53,71* | *110 x 59 x 43* |
| *-CAISSE C6 CANTINE ACCESSOIRES* | *11* | *32,8* | *97,5 x 55 x 37* |
| *-CAISSE C12 CANTINE VAISSELLE* | *11* | *25,9* | *97,5 x 55 x 37* |
| *-AUTRE* | | *125,2* | |
| GRAND FLIGHT N°2 : | 120 | 120 | 209 x 128 x 142 |
| *-CAISSE C3 CANTINE comédienne AGATHE COUR* | *11* | *42,6* | *97,5 x 55 x 37* |
| *-CAISSE C4 CANTINE comédien PIERRE CENTRE 1* | *11* | *45,7* | *97,5 x 55 x 37* |
| *-CAISSE C7 CANTINE comédien OLIVIER JARDIN* | *11* | *32,7* | *97,5 x 55 x 37* |
| *-CAISSE C8 CANTINE comédien PIERRE CENTRE 2* | *11* | *36* | *97,5 x 55 x 37* |
| *-AUTRE* | | *121,9* | |
| CAISSE C1 FLY TECHNIQUE | 43 | 48,7 | 144,5 x 59,5 x 74 |
| *-C27 FLY EFFETS SPÉCIAUX* | 7 | 10,2 | 40 x 30 x 30 |
| CAISSE C2 FLY COSTUMES | 70 | 123,9 | 120 x 70 x 165 |
| CAISSE C9 FLY FAUTEUIL ARMOIRE COMMUNE | 43 | 62,65 | 144,5 x 59,5 x 75 |
| CAISSE C10 FLY APPART comédienne AGATHE MEUBLES | 43 | 77,9 | 144,5 x 59,5 x 75 |
| CAISSE C11 SERVANTE OUTILLAGE | 53 | 108,9 | 72 x 48 x 94 |
| CAISSE C13 PALETTE ARGILE | 25 | 75 | 120 x 80 x 20 |
| CAISSE C14 PELICASE LUMIÈRE | 10 | 17,2 | 80 x 54 x 30 |
| CAISSE C15 PELICASE SON | 10 | 26,7 | 50 x 30 x 60 |
| CAISSE C16 FLY COSTUMES SPARES | 60 | 123,76 | 119,5 x 59,5 x 158,5 |
| CAISSE C17 FLY PEINTURE | 40 | 73,1 | 119,5 x 49,5 x 73 |
| CAISSE C19 FLY ACCESSOIRES | 90 | 172,8 | 169,5 x 87,5 x 107,5 |
| CAISSE C21 FLY CIEL | 58 | 169 | 180 x 74,5 x 74 |
| CAISSE C24 EN BOIS CIEL ETOILÉ | 60 | 241 | 120 x 80 x 67,5 |
| CAISSE C25 PELICASE SON | 10 | 21,1 | 80 x 54 x 30 |
| CAISSE C26 ASSERVIS | 35 | 109,1 | 80 x 60 x 60 |
| | | **3320,92 KG** | |



S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## 8) PLANNING TYPE

Compagnie Le Fils du Grand Réseau
| PIERRE GUILLOIS |

| BIGRE - Planning d'exploitation V.1.0 - Théâtre xxxx - xx rue xxx xxxxx xxxx | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *Personnel CIE* | | | *1 RG/RL, 2 RP, 1RS, 1HA* | | | *1 RG/RL, 2 RP, 1RS, 1HA, 3 comédiens* | |
| *HORAIRE* | | *J-2 PRÉ-MONTAGE* | *HORAIRE* | *J-1 MONTAGE Arrivée camion décor 09H00* | | *HORAIRE* | *J REPRÉSENTATION + DÉMONTAGE* |
| 09H00 - 09H30 | 09H00 - 13H00 | Implantation plan de feu selon plan CIE<br>Montage implantation son selon plan CIE | 09H00 - 13H00 | Déchargement<br>Vérification implantion lumière<br>Montage décor<br>Début mises plateau | 09H00 - 13H00 | | Finitions réglages lumière et déroulé conduite<br>Finitions mises plateau et mise costumes<br>11H - 14H : inter service son |
| 09H30 - 10H00 | | | | | | | |
| 10H00 - 10H30 | | | | | | | |
| 10H30 - 11H00 | | | | | | | |
| 11H00 - 11H30 | | | | | | | |
| 11H30 - 12H00 | | | | | | | |
| 12H00 - 12H30 | | | | | | | |
| 12H30 - 13H00 | | | | | | | |
| Personnel d'accueil | | Prévoir personnel nécessaire | | 1 RP / 4 TP / 1RL / 3 TL | | | 1 RP / 1 TP / 1 RL / 1 TL / 1 RS |
| 13H00 - 14H00 | | *PAUSE DEJEUNER* | | *PAUSE DEJEUNER* | | | *PAUSE DEJEUNER* |
| 14H00 - 14H30 | 14H00 - 19H00 | Montage des tapis de danse noirs<br>Montage de la boite noire selon plan CIE<br>Préparation du matériel technique à fournir selon la fiche technique CIE | 14H00 - 19H00 | Vérification implantation son<br>Fin montage décor<br>Réglages lumière<br>Poursuite des mises plateau<br>Entretien costumes<br>Tests son (pause de 30 minutes pour les autres) | 14H00 - 19H00 | | 14h - 16H30 :<br>Filage technique tutti, propre |
| 14H30 - 15H00 | | | | | | | |
| 15H00 - 15H30 | | | | | | | |
| 15H30 - 16H00 | | | | | | | |
| 16H00 - 16H30 | | | | | | | 16h30 - 19H :<br>Mises |
| 16H30 - 17H00 | | | | | | | |
| 17H00 - 17H30 | | | | | | | |
| 17H30 - 18H00 | | | | | | | |
| 18H00 - 19H00 | | | | | | | |
| Personnel d'accueil | | Prévoir personnel nécessaire | | 1 RP / 4 TP / 1RL / 3 TL / 1 RS | | | 1 RG / 1 TP / 1 RL / 1 TL / 1 RS |
| 19H00 - 20H00 | | | | *PAUSE DINER* | | | *PAUSE DINER* |
| 20H00 - 20H30 | | | 20H00 - 22H00 | Fin réglages lumière<br>Finitions montage et mises plateau si besoin | 20H00 - 22H00 | | Entrée public |
| 20H30 - 21H00 | | | | | | | *20h30 : BIGRE*<br>*Durée 1h25 env.* |
| 21H00 - 21H30 | | | | | | | |
| 21H30 - 22H00 | | | | | | | |
| 22H00 - 22H30 | | | | | 22H00 - 02H00 | | Démise, démontage et chargement |
| 22H30 - 23H00 | | | | | | | |
| 23H00 - 23H30 | | | | | | | |
| 23H30- 00H00 | | | | | | | |
| 00H00 - 00H30 | | | | | | | |
| 00H30 - 1H00 | | | | | | | |
| 1H00 - 1H30 | | | | | | | |
| 1H30 - 2H00 | | | | | | | |
| Personnel d'accueil | | | | 1 RP, 1RL, 3 TL | | | 20H - 22H : 1 RP / 1 RL / 1 RS |
| | | | | | | | 22H - 02H : 1 RP / 4 TP / 1 RL / 3 TL / 1 RS |
| GLOSSAIRE | RG (Régisseur général) / RP (Régisseur plateau) / TP (Technicien plateau) / RL (Régisseur lumière) / TL (Technicien lumière) / RS (Régisseur son) / RV (Régisseur vidéo) / HA (Habilleuse) | | | | | | |
| CONTACTS TECHNIQUE | DT CIE : Colin PLANCHER / 07 85 11 91 91 / colin@lefilsdugrandreseau.fr et Emilie POITAUX / 06 98 41 43 91 / emilie@lefilsdugrandreseau.fr<br>RG/RL BIGRE : Cécile ROBIN / 06 81 91 17 30 / cil.robin@gmail.com ou Xavier CARRÉ / 06 80 88 12 88 / xavcarre@orange.fr ou Sébastien VERGNAUX / 06 11 68 48 96 / sebvergaudium@gmail.com<br>RP1 BIGRE : Cyril CHARDONNET / 06 63 72 22 29 / chardonnetcyril.rg@gmail.com ou Nicolas PAUTRAT / 06 29 72 32 44 / nicolas.pautrat.pro@gmail.com<br>RP2 BIGRE : Lorraine KERLO-AUREGAN / 06 46 72 56 65 / lorraine.kerloauregan@gmail.com ou Alounny KENSY / 06 81 85 64 67 / alounny.@kenny.fr | | | | | | |
| DISTRIBUTION | Bruno FLEURY ou Pierre GUILLOIS / Jonathan PINTO-ROCHA ou Olivier MARTIN-SALVAN / Agathe L'HUILLIER ou Éléonore AUZOU-CONNES ou Anne CRESSENT | | | | | | |

S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

- → **Merci de faire en sorte que nos régisseurs son puissent travailler pendant les inter services s'ils le souhaitent.**
- → Le planning suivant est donné pour une salle idéale : cintres en bon état de fonctionnement, accès décor simple, avec une grande proximité entre le quai de déchargement et le plateau.
- → Le spectacle se monte en 5 services.
- → **Horaire minimum de jeu pour la première : 20H**
- → Nous nous réservons, au regard de conditions particulières défavorables, la possibilité de modifier ce planning lors des discussions entre notre régisseur général, et l'équipe du théâtre.



FB S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : CLASSE ET DÉNOMINATION DES ARTIFICES

**Tenir compte impérativement des F.D.S et des paragraphes référencés ci-après :**

**(voir pièces jointes à la fin de la fiche technique)**

**AIRBUST :**

- → III Identification des dangers
- → IV Premiers secours
- → V Mesures de lutte contre l'incendie
- → XVI Autres informations

**FUMÉE LENTE :**

- → III Identification des dangers
- → IV Premiers secours
- → V Mesures de lutte contre l'incendie
- → VII Précautions de manipulation
- → XVI Autres informations

**INFLAMMATEURS ÉLECTRIQUES :**

- → III Identification des dangers
- → IV Premiers secours
- → V Mesures de lutte contre l'incendie
- → VII Précautions de manipulation
- → XIII Considérations relatives à l'élimination



S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

ANNEXE 2 : CONSOMMABLES

*Mise à jour : 22 juin 2026*

**Si vous souhaitez anticiper l'achat des consommables avant notre arrivée, merci de joindre Emilie POITAUX au 0698414391 (afin de faire le point car nous avons souvent des stocks à épuiser). Sinon cela peut attendre le jour du montage.**

- → 1 grosse botte de carottes **avec fanes** (nous en avons des fausses pour l'étranger) > ok pour 2 représentations
- → 1 grosse botte de persil frisé (de préférence) ou plat > ok pour 3 représentations
- → Pain de mie **blanc nature HARRYS** > 2 tranches par représentations
- → 1 paquet de chips **VICO** 25g (vendu par 6) (de préférence : les « extras craquantes ») par représentation
- → 2 grandes briques (1 litre) de soupe **LIEBIG** « **Velouté légumes verts** ou de cresson» par représentation, ajouter ½ brique par représentation en spare (ex : si 2 rep : ajouter 1 brique)
- → 1,5 paquets de **PRINCE** classique chocolat (autres goûts acceptés) par représentation
- → 60 biscottes (préférence pour les sous-marques) par représentation
- → 1 paquet de 1kg de farine blanche > ok pour 2 représentations
- → 1 bouteille de vin rouge type « grand Bordeaux » (jolie étiquette+bouchon, pas de vis) + cubi si plusieurs représentations (on re-rempli la bouteille avec, sachant que par soir on utilise l'équivalent de la moitié d'une bouteille)
- → 2 tubes de talc CADUM (de préférence, sinon GILBERT) > ok pour 6 représentations
- → 1 grand paquet de coton hydrophile > ok pour 3 représentations
- → 5 boîtes de mouchoirs rectangle > ok pour 6 représentations
- → 1 petit briquet BIC > ok pour 6 représentations
- → 1 journal grand format (si possible) et souple > ok pour 3 représentations
- → 1 journal **LIBÉRATION ou PARISIEN** (format du journal important, **41X29cm**) par représentation
- → 2 magazines moto différents (de préférence : avec couvertures plastifiées) > ok pour 5 représentations
- → 2 petits vaporisateurs **EVIAN 50ml** > ok pour 6 représentations







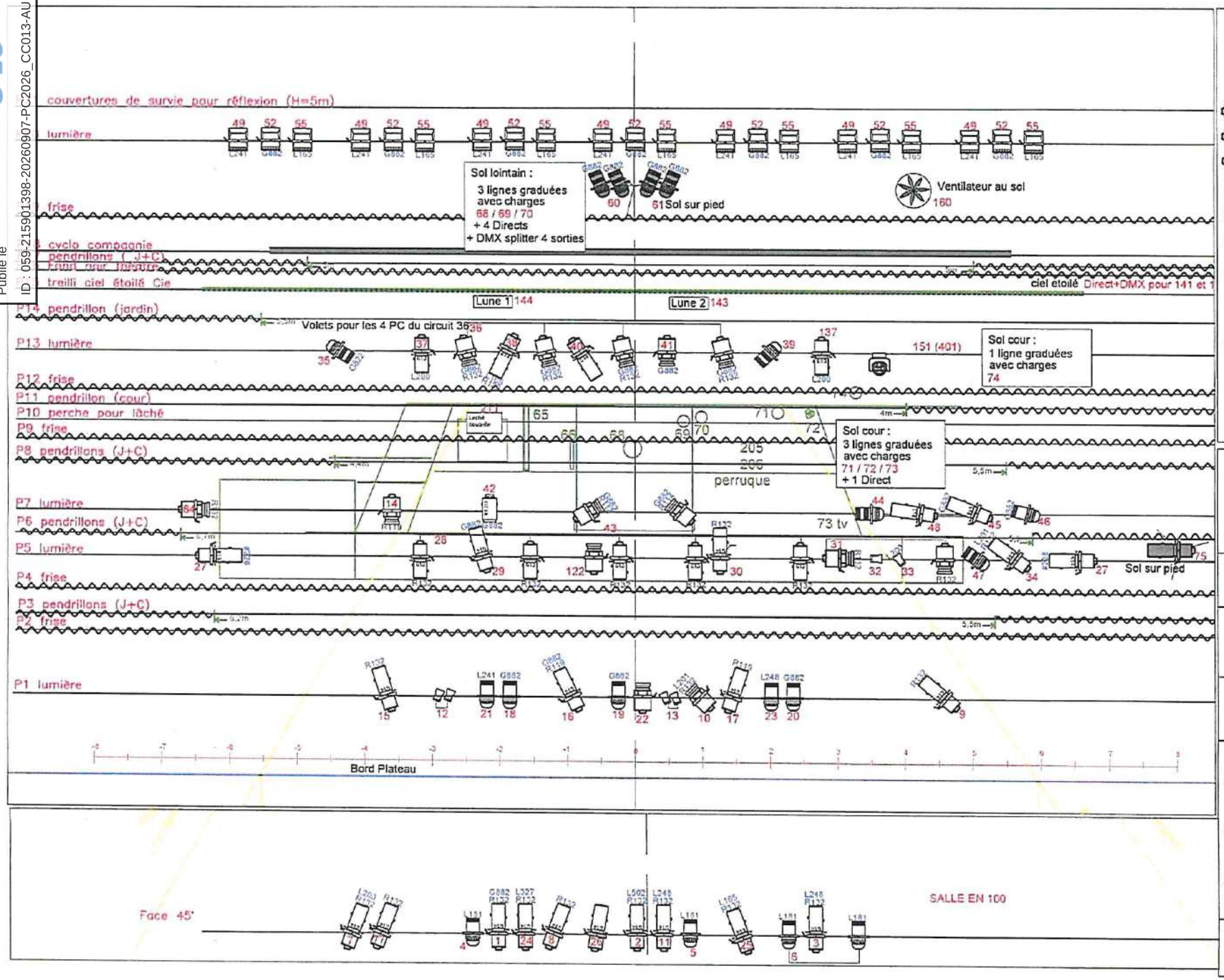






FB S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU




## A Fournir :

S.P.

- 24 découpe 614 SX
- 7 découpe 613 SX
- 14 PC 1000W
- 21 cycliodes asymétriques
- 10 PAR CP61
- 8 PAR CP62
- 6 F1
- 1 BT 250W
- 1 Mac Aura
- 1Ventilateur graduable
- 1Splitter 4 sorties

# BIGRE

# FISH BOWL

## Plan de Feu

Cie Le Fils Du Grand Réseau
Pierre GUILLOIS

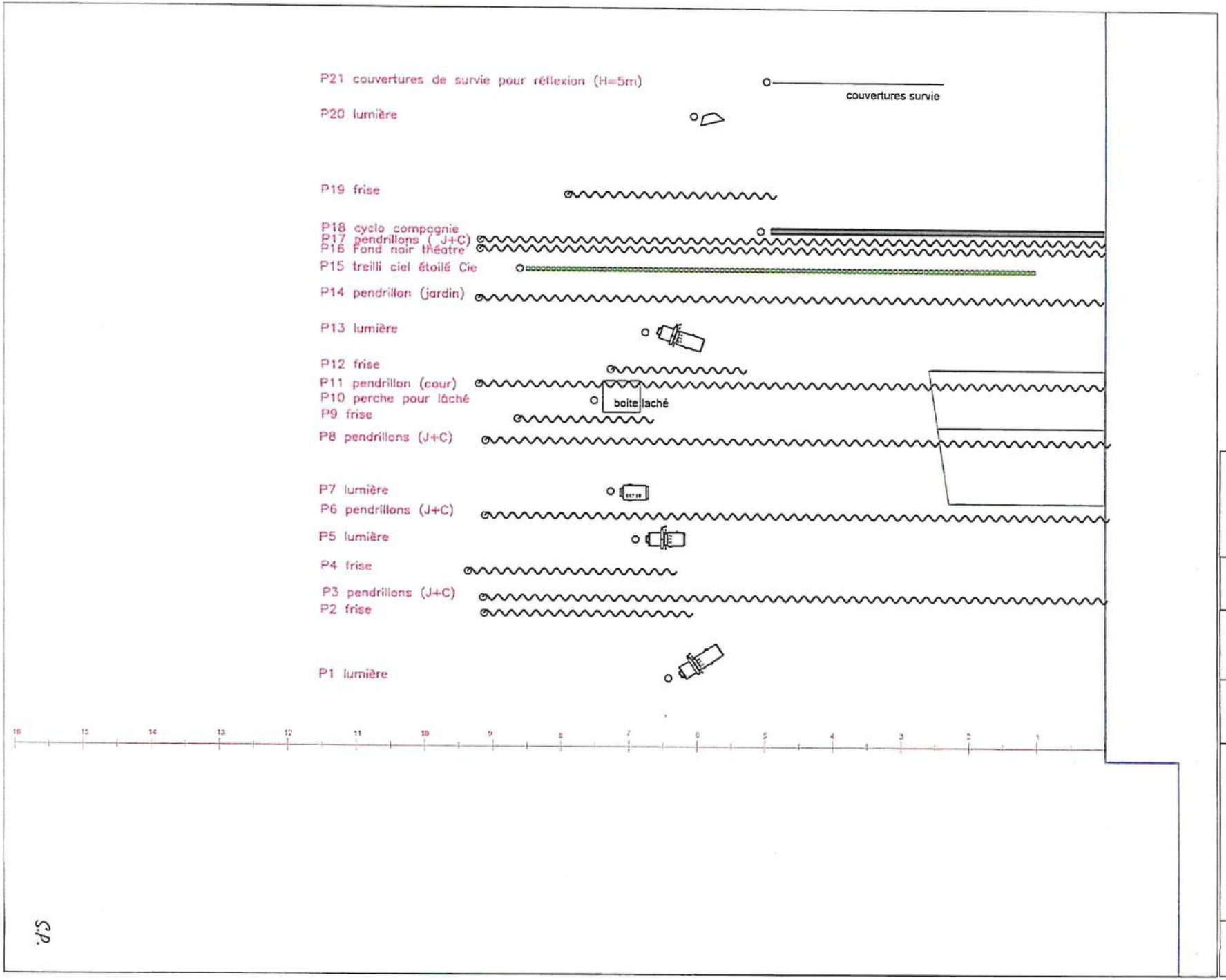
Lumières :
Marie-Hélène Pinon
et David Carreira

Régie Générale :
Fabrice Guilbert
guilbert.fab@gmail.com
+33 6 61 89 71 25

Cécile Robin
cil.robin@gmail.com
+33 6 81 91 17 30

Xavier Carré-Laubigeau
xav.carre@orange.fr
+33 6 80 88 12 88

Ech : 1/50ème
Impression A3




S.P.

# BIGRE

## FISH BOWL

COUPE


Cie Le Fils Du Grand Réseau

Pierre GUILLOIS

Lumières :
Marie-Hélène Pino
et David Carreira

Régie Générale :

Fabrice Guilbert
guilbert.fab@gmail
+33 6 61 89 71 25

Cécile Robin
cil.robin@gmail.com
+33 6 81 91 17 30

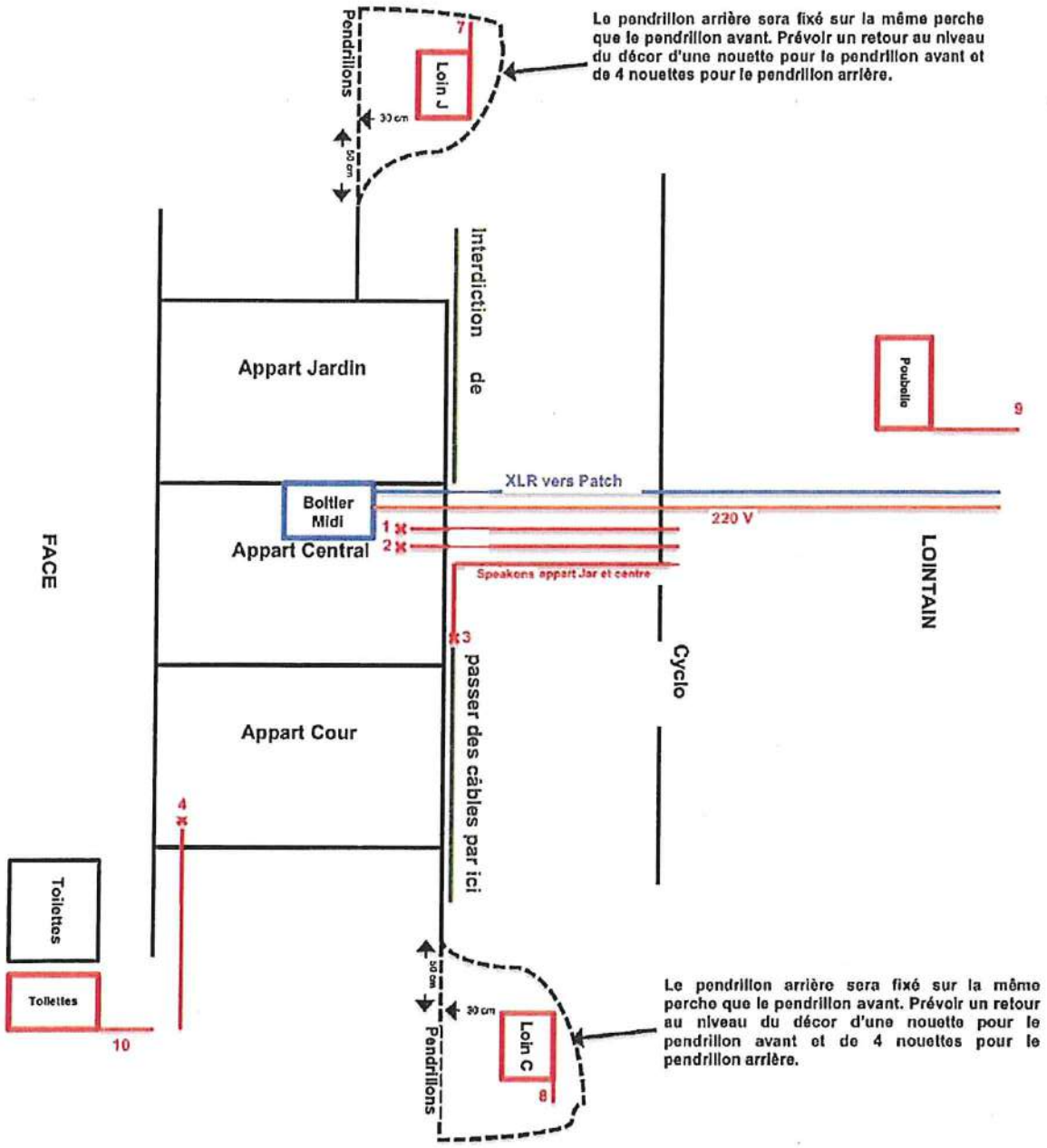
Xavier Carré-Laubigeau
xav.carre@orange.f
+33 6 80 68 12 88


Ech : 1/50ème
Impression A3


Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## ANNEXE 4 : PLAN D'IMPLANTATION SON






S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

# AIRBURST MEDIUM FLACONS A+B

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### I - IDENTIFICATION

1.1 : Airburst Medium Flacons A+B 30 gr. Référence n° 00505
1.2 : Le produit Airburst Medium est utilisé pour créer des effets de corolles d'étincelles en intérieur et/ou extérieur.
1.3 : Produit commercialisé par la société PYROFOLIE'S, domiciliée 18 Rue Notre-Dame de Lorette, 75009 PARIS.
Téléphone : 00 33 1 55 07 86 00
1.4 : Appel d'urgence : 00 33 1 45 42 59 59. Ce numéro donne accès à la liste des centres antipoison les plus proches et à leur numéro de téléphone.

### II – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS « A » ET « B »

2.1 : « A » : Nitrate de Strontium. « B » : Poudre de Magnésium, Poudre d'aluminium
2.1.1 : « A » : Produit non nocif. Produit peu toxique. Produit peu corrosif. Produit non dangereux pour l'environnement ou l'ozone. « B » : Produit nocif. Produit non toxique. Produit peu corrosif. Produit non dangereux pour l'environnement et l'ozone.
2.2 : Voir 2.1.
2.3 : « A » : Numéro CAS : 10042-76-9. « B » : Numéro CAS : 7439-95-4, Numéro EINECS : 231-104-6

### III – IDENTIFICATION DES DANGERS COMPOSANTS « A » ET « B »

**Dangers pour l'homme par inhalation** : En cas d'inhalation de poussières, le sujet ressent une irritation du nez, des yeux et de la gorge.

**Dangers pour l'homme par contact avec la peau** : L'effet irritant pour la peau est à prendre en considération. Ces lésions sont généralement réversibles.

**Dangers pour l'homme par contact avec les yeux** : Sur l'œil, les composants « A » et « B » peuvent être la cause de fortes irritations des yeux et /ou de brûlures.

**Dangers pour l'homme par ingestion** : Une ingestion accidentelle peut être **mortelle** notamment chez l'enfant. Elle entraîne des signes d'irritation digestive (douleur abdominale, nausée, vomissement puis diarrhée), voire des lésions plus sévères de la muqueuse intestinale.

**Danger pour l'environnement** : Néant

### IV – PREMIERS SECOURS

**En cas de brûlure**, refroidir les points blessés et contacter très rapidement un médecin. En cas de cloques et brûlures du 3ème degré, transporter rapidement le blessé en urgence à l'Hôpital. Tenir des pansements prêts pour les brûlures.

**En cas de contact cutané ou muqueux**, laver immédiatement à grandes eaux pendant 15 minutes au moins et retirer les vêtements souillés. Si des signes locaux ou généraux apparaissent, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**, laver immédiatement à l'eau pendant 15 minutes paupières bien écartées. Si des signes apparaissent, consulter un spécialiste.

18 rue Notre Dame de Lorette
75009 PARIS
Tél. : 01 55 07 86 00 - Fax : 01 53 21 06 54

S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

**En cas d'inhalation** des fumées, retirer le sujet de la zone contaminée et lui assurer un apport d'air frais. S'il est inconscient, le mettre en position latérale de sécurité, et dans tous les cas, le garder au repos et appeler un médecin.

**En cas d'ingestion**, ne surtout pas provoquer de vomissements et ne pas faire ingérer de lait ou de matières grasses. Rincer abondamment la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin dans tous les cas.

Dans les deux derniers cas, si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité ; en cas d'arrêt respiratoire, commencer les manœuvres de ventilation assistée. Même si l'état initial est satisfaisant, transférer la victime en milieu hospitalier ou pourra être effectuée une radiographie du thorax. Une surveillance de l'état de conscience, des fonctions cardiovasculaires et pulmonaires ainsi qu'un traitement symptomatique en milieu hospitalier peuvent s'avérer nécessaires.

## V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE / PREVENTION DES EXPLOSIONS ET DES INCENDIES

5.1 : **Moyens de lutte contre l'incendie** : Sable, Mousse, et CO2. Ne pas utiliser d'eau !!!

5.2 : **Prévention des explosions et des incendies** : Ne pas fumer pendant la manipulation. A utiliser loin d'une source de chaleur, de papiers, plastiques, bois ou autre substance inflammable. Tenir compte des moyens appropriés de lutte contre le feu. Une trop forte concentration de vapeurs peut former un mélange explosif avec l'air par accumulation des charges électrostatiques.
« A » : Point d'éclair : Ininflammable, « B » : Point d'éclair : > 400 °C.
« A » : Température auto-inflammation : Ininflammable, « B » : Température auto-inflammation : >300-500°C
Limite d'explosivité en volume % dans l'air : non applicable.
Ne **jamais** faire entrer ces composants avec de l'eau, des oxydants forts, des matières organiques, des acides ou de l'hydrogène.

## VI – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 : **Les précautions individuelles** : Eloigner toute source supposée d'inflammation. Porter un système de protection respiratoire, de protection des yeux et de la peau. Eviter la formation de poussières.

6.2 : **Les précautions pour la protection de l'environnement** : Eviter par précaution la contamination des égouts, des eaux de surface, des eaux souterraines ainsi que du sol, bien que le danger pour l'environnement soit nul. (cf. III – IDENTIFICATION DES DANGERS)

6.3 : **Les méthodes de nettoyage** : cf. 5.1 – Absorber à l'aide de sable, puis faire incinérer dans un centre spécialisé. Protéger impérativement de l'eau.

## VII – PRECAUTIONS DE MANIPULATION, D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

7.1 : **Manipulation** : Instruire le personnel manipulant des risques et précautions liés à l'incendie. Eviter l'inhalation des vapeurs et prévoir leur aspiration à la source d'émission. Interdire l'emploi d'air ou d'oxygène comprimé à proximité du produit. Utiliser autant que possible des moyens de protection respiratoire, de protection des yeux et de la peau.

7.2 : **Stockage** : Stocker l'AIRBURST dans des locaux spéciaux frais, sans humidité, non fumeur, munis de ventilation et à l'abri de toute source d'ignition (rayons solaires, flammes, étincelles…). Eviter les températures au-dessus de 50 ° C. Produits à éviter : les autres produits chimiques en règle générale. Prendre des précautions pour éviter l'accumulation d'électricité statique.
Le matériel électrique, y compris l'éclairage, sera conforme à la réglementation en vigueur.

7.3 : **Usage** : Assurez-vous que tous les points visuels de produit AIRBURST lors de la préparation des effets puissent être observés avant et durant la mise en œuvre, pour vérifier que rien ne change (personnel trop proche, décor déplacé, etc.). NE DECLENCHEZ PAS LA MISE EN OEUVRE si une personne de l'équipe s'approche de trop près des effets ou si des mesures de sécurité ont été transgressées.
Veillez à préserver un accès facile aux extincteurs et à l'équipement de premiers secours pendant toute l'utilisation des effets de flammes. Prévoir les moyens d'extinction recommandés.
Assurez-vous que seul le personnel autorisé se trouve près de (ou dans) la zone de mise en œuvre du produit.

18 rue Notre Dame de Lorette
75009 PARIS
Tél. : 01 55 07 86 00 - Fax : 01 53 21 06 54

S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## VIII – PROCEDURES DE CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 : **Valeurs limite d'exposition – Indicateurs biologiques d'exposition** :
- France : 6 mg/m3 (VLE)

8.2 : **Contrôle de l'exposition** : (cf. 7.1 Manipulation)

## IX – PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

9.1 : **Informations générales** : Poudres comburantes et / ou inflammables..

9.2 : **Informations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement** :
- « A » : Inflammabilité : Ininflammable, « B » : Inflammabilité : R11-Facilement inflammable
- Danger d'explosion : Oui. (Cf. 5.2)
- Pression de vapeur : non applicable
- Densité : 0,5 – 1 g/cm3
- « A » : Point de fusion : 570 °C, « B » : Point de fusion : 650 °C
- « A » : Point d'ébullition : 645 °C, « B » : Point d'ébullition : Non applicable

## X – STABILITE ET REACTIVITE DU PRODUIT

cf. II, VI, VII, VIII et IX.

## XI – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

« A » :
- DL50* orale rat : 540 mg/kg
- Informations complémentaires, cf. III et IV.

*DL50 : Dose létale 50 % = valeur statistique d'une quantité de produit qui au bout d'un temps donné entraîne la mort de 50 % d'une population homogène.

« B » : Absence de données toxicologiques, Le magnésium est non toxique

## XII – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Danger pour l'environnement** : Absence de données écologiques. Pas d'effet néfaste sur l'environnement.

## XIII – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Cf. V et VI.

## XIV – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 : **Transport terrestre national et international (route, chemin de fer, voie de navigation intérieure)** :
- ADR, RID, ADNR : AIRBURST
- N° ONU : 1869
- Classe : 4.1

14.2 : **Transport par air** :
- IATA
- Groupe d'emballage : III

14.3 : **Transport par mer** :
- IMDG
- Groupe d'emballage : III

18 rue Notre Dame de Lorette
75009 PARIS
Tél. : 01 55 07 86 00 - Fax : 01 53 21 06 54

S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## XV – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

R10 – Facilement inflammable
R15 – Au contact de l'eau dégage des gaz extrêmement inflammables
S2 – Conserver hors de la portée des enfants
S7/8 – Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité
S43.3 – En cas d'incendie utiliser du sable sec. Ne jamais utiliser d'eau.
200-661-7 – Etiquetage CE.
Données supplémentaires, cf. II et XIV.

## XVI – AUTRES INFORMATIONS

Le produit, une fois mélangé, est destiné à simuler des étincelles électriques. Prendre une dose de mélange A+B (Dose maximum ; le bouchon du flacon B). Verser cette dose de poudre dans un petit sachet de film micro-onde et y inclure un allumeur électrique. Il se produira une micro-explosion, un flash, des étincelles et un petit champignon de fumée. Les simulateurs d'étincelles électriques émettent un mini-flux thermique dont il faudra prendre soin au niveau de la mise en œuvre, afin d'éviter les yeux et la peau des comédiens et artistes (distance minimum de sécurité 3 mètres).
Si l'opérateur n'est pas certain de l'effet produit par l'AIRBURST, il est recommandé que des tests soient effectués sans qu'aucune personne de l'équipe ne soit présente et dans un environnement sécurisé pour garantir que l'effet produit soit conforme à ce qui était prévu. Si l'opérateur n'est pas certain de l'effet produit par l'AIRBURST, il est recommandé que le produit soit tout d'abord contrôlé en plein air, en utilisant tous les accessoires de sécurité nécessaires (casques, lunettes de protection etc.).
Les directives générales de la fiche ne peuvent être considérées comme étant exhaustives. Les intégrations du produit dans un "ensemble", peuvent modifier les caractéristiques énoncées ci-dessus. En cas de cession (Produit transformé ou non) les informations de la présente fiche, doivent être répercutées aux acquéreurs et utilisateur.

TENIR HORS DE PORTEE DES ENFANTS
VENTE INTERDITE AUX MINEURS DE MOIS DE 18 ANS

FDS éditée le 30/08/2006 selon l'arrêté du 09 Novembre 2004 et l'article R.231-53 du Code du Travail.

18 rue Notre Dame de Lorette
75009 PARIS
Tél. : 01 55 07 86 00 - Fax : 01 53 21 06 54

S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

# FUMEE LENTE

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### I - IDENTIFICATION

1.1 : Fumée Lente blanche - Pot de 100 gr. Référence n° 00850
1.2 : Le produit FUMEE LENTE est utilisé pour créer des effets de dégagement de fumée en intérieur et/ou extérieur sur des réceptacles métalliques ou réfractaires à la chaleur. **NE JAMAIS CONFINER LA POUDRE !!**
1.3 : Produit commercialisé par la société PYROFOLIE'S, domiciliée 18 Rue Notre-Dame de Lorette, 75009 PARIS. Téléphone : 00 33 1 55 07 86 00
1.4 : Appel d'urgence : 00 33 1 45 42 59 59. Ce numéro donne accès à la liste des centres antipoison les plus proches et à leur numéro de téléphone.

### II – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

2.1 : Chlorate de potassium, poudre de lactose, chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium, colophane et encens.
2.1.1 : Produit nocif. Produit dangereux pour l'environnement et pour les organismes aquatiques.
2.2 : Voir 2.1.
2.3 : Numéros CAS : 3811-04-9, 63449-41-2. Numéros CE : 223-289-7, 264-151-6.

### III – IDENTIFICATION DES DANGERS

**Dangers pour l'homme par inhalation** : Le produit est considéré comme nocif par inhalation, bien qu'il n'existe pas de cas publié d'intoxication aiguë systématique par inhalation. Des irritations des voies aériennes supérieures (nez, gorge) avec toux et/ou sécheresse de la gorge peuvent survenir en cas de forte exposition.

**Dangers pour l'homme par contact avec la peau** : L'effet irritant pour la peau est à prendre en considération. Le contact avec la FUMEE LENTE peut provoquer rougeur et sécheresse locale. Des concentrations trop importantes pouvant se révéler corrosives.

**Dangers pour l'homme par contact avec les yeux** : Sur l'œil, la FUMEE LENTE peut être la cause d'irritation locale douloureuse et/ou de gêne visuelle. Des concentrations trop importantes pouvant entrainer des conjonctivites et/ou une atteinte de la cornée.

**Dangers pour l'homme par ingestion** : L'intoxication aiguë par ingestion est rare mais marquée de conséquences graves. En effet, l'ingestion produit une sensation immédiate de brûlure dans la bouche, la gorge puis l'abdomen ainsi qu'une hyper salivation. Par la suite surviennent agitation, angoisse, confusion associées à une atteinte musculaire. Dans les cas les plus sévères on peut observer une dépression du système nerveux central avec ou sans convulsions. L'atteinte musculaire peut conduire à un arrêt respiratoire fatal.

**Danger pour l'environnement** : Dangereux pour l'environnement. (Consultable dans la brochure n°1001 du Journal Officiel, au numéro 1171 et 1172 : dangereux pour l'environnement.)

18 rue Notre Dame de Lorette
75009 PARIS
Tél. : 01 55 07 86 00 - Fax : 01 53 21 06 54

S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## IV – PREMIERS SECOURS

**En cas de brûlure**, refroidir les points blessés avec de l'eau et contacter très rapidement un médecin. En cas de cloques et brûlures du 3ème degré, transporter rapidement le blessé en urgence à l'Hôpital. Tenir des pansements prêts pour les brûlures.

**En cas de contact cutané ou muqueux**, laver immédiatement à grandes eaux pendant 15 minutes au moins et retirer les vêtements souillés. Si des signes locaux ou généraux apparaissent, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**, laver immédiatement à l'eau pendant 15 minutes paupières bien écartées en veillant à ce que l'œil soit convenablement irrigué. Si des signes apparaissent, consulter un spécialiste.

**En cas d'inhalation** de fortes concentrations, retirer le sujet de la zone contaminée. S'il est inconscient, le mettre en position latérale de sécurité, et dans tous les cas, le garder au repos et appeler un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, mettre en route une respiration artificielle.

**En cas d'ingestion**, ne surtout pas faire vomir ou ingérer un liquide. Transférer dans les plus brefs délais le sujet en milieu hospitalier par ambulance médicalisée pour traitement symptomatique, dépendant de l'état clinique.

## V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE / PREVENTION DES EXPLOSIONS ET DES INCENDIES

5.1 : **Moyens de lutte contre l'incendie** : CO2, Poudres, Mousses et eau pulvérisée !!!

5.2 : **Prévention des explosions et des incendies** : - Articles R.232-12 à R232-12-22 du Code du Travail.
Ne pas fumer pendant la manipulation. A utiliser loin d'une source de chaleur, de papiers, plastiques, bois ou autre substance inflammable. Tenir compte des moyens appropriés de lutte contre le feu. Une trop forte concentration de vapeurs peut former un mélange explosif avec l'air par accumulation des charges électrostatiques. Ne **jamais** faire entrer la FUMEE LENTE en contact avec des oxydants.

## VI – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 : **Les précautions individuelles** : Eloigner toute source supposée d'inflammation. Porter un système de protection respiratoire, de protection des yeux et de la peau.

6.2 : **Les précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas rejeter dans les égouts, les eaux de surface, les eaux souterraines ou sur le sol. (cf. III – IDENTIFICATION DES DANGERS)

6.3 : **Les méthodes de nettoyage** : En cas de fuite ou de déversement accidentel, récupérer les produits puis laver la surface à grande eau. Pour la destruction des produits souillés, donner à un organisme de destruction de déchets.

## VII – PRECAUTIONS DE MANIPULATION, D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

7.1 : **Manipulation** : Instruire le personnel manipulant des risques et précautions liés au produit. Eviter l'inhalation des vapeurs et prévoir leur aspiration à la source d'émission. Eliminer toute flamme ou source de chaleur. Utiliser autant que possible des moyens de protection respiratoire, de protection des yeux et de la peau ; ainsi que des vêtements entièrement lavables.

7.2 : **Stockage** : Stocker la FUMEE LENTE dans des locaux spéciaux frais, non fumeur, munis de ventilation et à l'abri de toute source d'ignition (rayons solaires, flammes, étincelles…). Ces locaux de stockage doivent pouvoir être lavés à grande eau. Eviter les températures au-dessus de 50 ° C. Les substances facilement oxydables, les matières combustibles et les acides ne seront pas stockés dans les mêmes locaux. Prendre des précautions pour éviter l'accumulation d'électricité statique.
Le matériel électrique, y compris l'éclairage, sera conforme à la réglementation en vigueur.
Les récipients doivent être soigneusement fermés et étiquetés.

18 rue Notre Dame de Lorette
75009 PARIS
Tél. : 01 55 07 86 00 - Fax : 01 53 21 06 54

S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

7.3 : **Usage** : Assurez-vous que tous les points visuels de produit FUMEE LENTE lors de la préparation des effets puissent être observés avant et durant la mise en œuvre, pour vérifier que rien ne change (personnel trop proche, décor déplacé, etc.). NE DECLENCHEZ PAS LA MISE EN OEUVRE si une personne de l'équipe s'approche de trop près des effets ou si des mesures de sécurité ont été transgressées.
Veillez à préserver un accès facile aux extincteurs et à l'équipement de premiers secours pendant toute l'utilisation des effets de fumée. Prévoir les moyens d'extinction recommandés.
Assurez-vous que seul le personnel autorisé se trouve près de (ou dans) la zone de mise en œuvre du produit.

## VIII – PROCEDURES DE CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 : **Valeurs limite d'exposition – Indicateurs biologiques d'exposition** :
- France : Non applicable

8.2 : **Contrôle de l'exposition** : (cf. 7.1 Manipulation)

## IX – PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

9.1 : **Informations générales** : Poudre comburante, de très faible granulométrie et de couleur jaunâtre.

9.2 : **Informations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement** :
- Point de fusion (en °C) : 356
- Danger d'explosion : Oui, si contact avec substances facilement oxydables.
- Densité relative (eau=1) : 2.3
- Masse molaire : 122.6

9.3 : **Autres données importantes pour la sécurité** :
- Point d'ébullition (en °C) : se décompose à 400

## X – STABILITE ET REACTIVITE DU PRODUIT

cf. II, VI, VII, VIII et IX.

## XI – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- DL50* orale rat : 7000 mg/kg
- Informations complémentaires, cf. III et IV.
-

*DL50 : Dose létale 50 % = valeur statistique d'une quantité de produit qui au bout d'un temps donné entraîne la mort de 50 % d'une population homogène.

## XII – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Danger pour l'environnement** : Cf. III et 6.2

## XIII – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Cf. V et VI.

18 rue Notre Dame de Lorette
75009 PARIS
Tél. : 01 55 07 86 00 - Fax : 01 53 21 06 54

S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## XIV – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 : **Transport terrestre national et international (route, chemin de fer, voie de navigation intérieure)** :
- ADR, RID, ADNR : Le produit n'est pas nommément désigné

14.2 : **Transport par air** :
- IATA

14.3 : **Transport par mer** :
- IMDG

## XV – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES






R20/22 – Nocif par inhalation et ingestion
R36 – Irritant pour les yeux
R43 – Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R52/53 – Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
S24/25 – Eviter le contact avec la peau et les yeux
S37 – Porter des gants appropriés
S46 – En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
CE : 223-289-7, 264-151-6 – Etiquetage CE.
Données supplémentaires, cf. II et XIV.

## XVI – AUTRES INFORMATIONS

Lors de la mise en œuvre, la FUMEE LENTE produit un dégagement de fumée. Distance de sécurité conseillée environ 3 mètres. Il faut tenir compte de la chaleur dégagée par le produit lorsqu'il est mis en œuvre.
Si l'opérateur n'est pas certain de l'effet produit par la FUMEE LENTE, il est recommandé que des tests soient effectués sans qu'aucune personne de l'équipe ne soit présente et dans un environnement sécurisé pour garantir que l'effet produit soit conforme à ce qui était prévu. Si l'opérateur n'est pas certain de l'effet de flamme produit par la FUMEE LENTE, il est recommandé que le produit soit tout d'abord contrôlé en plein air, en utilisant tous les accessoires de sécurité nécessaires (casques, lunettes de protection etc.).

TENIR HORS DE PORTEE DES ENFANTS
VENTE INTERDITE AUX MINEURS DE MOIS DE 18 ANS

FDS éditée le 30/08/2006 selon l'arrêté du 09 Novembre 2004 et l'article R.231-53 du Code du Travail.

18 rue Notre Dame de Lorette
75009 PARIS
Tél. : 01 55 07 86 00 - Fax : 01 53 21 06 54

S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

# INFLAMMATEURS ELECTRIQUES

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### I - IDENTIFICATION

1.1 : INFLAMMATEUR ELECTRIQUE.
1.2 : Le produit INFLAMMATEUR ELECTRIQUE est utilisé pour effectuer la mise à feu d'un produit pyrotechnique, produit fini ou poudre dosable.
1.3 : Produit commercialisé par la société PYROFOLIE'S, domiciliée 18 Rue Notre-Dame de Lorette, 75009 PARIS. Téléphone : 00 33 1 55 07 86 00
1.4 : Appel d'urgence : 00 33 1 45 42 59 59. Ce numéro donne accès à la liste des centres antipoison les plus proches et à leur numéro de téléphone.

### II – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

L'inflammateurs est composé d'une tête d'amorce et de fils conducteurs soudés sur la tête d'amorce avec un surmoulage plastique. Quelquefois, un étui métallique est serti sur le bouchon.

La tête d'amorce est composée d'un support de filament (élément de mise à feu) et d'une composition pyrotechnique d'allumage.

### III – IDENTIFICATION DES DANGERS

En cas d'initiation, l'inflammateur ou la tête d'amorce provoque une flamme vive.

### IV – PREMIERS SECOURS

**En cas de brûlure**, refroidir les points blessés et contacter très rapidement un médecin. En cas de cloques et brûlures du 3ème degré, transporter rapidement le blessé en urgence à l'Hôpital. Tenir des pansements prêts pour les brûlures.

### V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE / PREVENTION DES EXPLOSIONS ET DES INCENDIES

- Agents d'extinction prohibés : néant
- Dégagement thermique important

### VI – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les matières explosibles accidentellement répandues hors des articles pyrotechniques doivent être recueillies pour être évacuées et détruites.

Dans ce cas, veiller à :
- Eviter les chocs, les frictions ou tout ce qui pourrait provoquer une étincelle
- Eloigner toute source de chaleur, ne pas approcher d'une flamme nue
- En cas de rupture d'un emballage d'articles pyrotechniques, transférer ces articles dans un récipient en bois ou en carton en évitant toute agression (choc, étincelle, chaleur…)

18 rue Notre Dame de Lorette
75009 PARIS
Tél. : 01 55 07 86 00 - Fax : 01 53 21 06 54

S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## VII – PRECAUTIONS DE MANIPULATION, D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

- Défense de fumer
- Tenir à l'abri de l'humidité
- Eviter les chocs sur les produits et leurs emballages
- Manutentionner avec précaution
- Les engins de manutention doivent être conçus et utilisé de manière à éviter la chute, la dispersion et toute contamination de ces objets. Les modes de protection de ces engins sont déterminés en fonction des résultats d'une étude.
- Ne pas laisser à la portée des enfants
- A manipuler avec précaution
- Le contrôle des articles pyrotechniques et de leur mise en œuvre ne peut se faire que par du personnel habilité
- Courant maximal de contrôle ohmique : 10 mA

## VIII – PROCEDURES DE CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures individuelles et protection en utilisation normale : Ne pas fumer

## IX – PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Hors emballage : Inflammations
En emballage : Pas d'effet à l'extérieur de l'emballage

## X – STABILITE ET REACTIVITE DU PRODUIT

Les têtes d'amorces et inflammateurs contiennent des substances stables aux températures usuelles de stockage (inférieures à 50°C) et aucune réaction violente ne se produit en dessous d'une température de 150 °C.
Température de séchage : 45°C
Température d'étuvage : 110°C

## XI – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En cas d'avarie pyrotechnique mettant à nu des substances actives de base, éviter le contact avec ces substances.
Ne pas les ingérer

## XII – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Danger pour l'environnement** : Aucun à notre connaissance

## XIII – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Ne pas mettre à la poubelle ou en décharge
- Les opérations de destruction de produits pyrotechniques par pétardage ou incinération doivent être effectuées dans un secteur spécialement affecté à cette destruction, le personnel étant protégé.
- Les modes opératoires, les instructions et les consignes pour la destruction de produits pyrotechniques ainsi que les moyens de protection du personnel sont à définir par une étude de sécurité qui fixe en particulier des charges maximales en fonction de l'environnement et du personnel à protéger.
- Des matières explosibles ne doivent pas être mélangées à des dispositifs d'amorçage lors de la destruction de ces derniers.

18 rue Notre Dame de Lorette
75009 PARIS
Tél. : 01 55 07 86 00 - Fax : 01 53 21 06 54

S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## XIV – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 : **Transport terrestre national et international (route, chemin de fer, voie de navigation intérieure)** :
- ADR, RID, ADNR : INFLAMMATEUR ELECTRIQUE
- N° ONU : 0454
- Division : 1.4
- Groupe compatibilité : S

14.2 : **Transport par air** :
- IATA

14.3 : **Transport par mer** :
- IMDG

## XV – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Identification et étiquetage suivant le classement du produit (cf. XIV)

## XVI – AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur final de l'article en objet de se reporter aux textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Cette fiche contient les renseignements basés sur l'état de nos connaissances relatives à l'article concerné en date du 30/08/06.

Cette fiche ne peut être exhaustive et ne se rapporte qu'à un usage normal du produit considéré.

Les caractéristiques de la présente fiche correspondent à un produit de moins de 2 ans d'âge, conservé dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

TENIR HORS DE PORTEE DES ENFANTS
VENTE INTERDITE AUX MINEURS DE MOIS DE 18 ANS

FDS éditée le 30/08/2006 selon l'arrêté du 09 Novembre 2004 et l'article R.231-53 du Code du Travail.

18 rue Notre Dame de Lorette
75009 PARIS
Tél. : 01 55 07 86 00 - Fax : 01 53 21 06 54

S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## ANNEXE 2 – MENTIONS OBLIGATOIRES

**BIGRE**
mélo burlesque

un spectacle de Pierre Guillois

co-écrit par :
Agathe L'Huillier
Olivier Martin-Salvan

Interprété par :
Pierre Guillois / Bruno Fleury (en alternance)
Agathe L'Huillier / Eleonore Auzou-Connes / Anne Cressent (en alternance)
Olivier Martin-Salvan / Jonathan Pinto-Rocha / Pierre Delage (en alternance)

assistant artistique : Robin Causse
costumes : Axel Aust
décor : Laura Léonard
lumières : Marie-Hélène Pinon et David Carreira
coiffures / maquillages : Catherine Saint-Sever
son : Roland Auffret et Loïc Le Cadre

effets spéciaux : Abdul Alafrez, Ludovic Perché, Judith Dubois et Guillaume Junot
construction décor : atelier JIPANCO et l'équipe technique du Quartz, Scène nationale de Brest

direction technique : Colin Plancher
assistanat direction technique : Emilie Poitaux

régie générale et lumières : Cécile Robin / Xavier Carré-Laubigeau / Sébastien Vergnaud (en alternance)
régie générale plateau : Cyril Chardonnet / Nicolas Pautrat (en alternance)
régie plateau : Marion Le Roy / Emilie Poitaux / Lorraine Kerlo-Auregan / Alounny Kensy (en alternance)
régie son : Loïc Le Cadre / Clément Lopez / Franck Berthoux (en alternance)

diffusion : Séverine André Liebaut / Séverine Diffusion
communication : Anne-Catherine Minssen / AFCM Les Composantes

administratrice : Sophie Perret
chargée d'administration : Fanny Landemaine
chargées de production : Margaux du Pontavice, Louise Devinck

Production : Compagnie le Fils du Grand Réseau

Coproductions :
Le Quartz, Scène nationale de Brest / Le Théâtre de L'Union – Limoges, Centre Dramatique National du Limousin / Le Théâtre de la Croix Rousse - Lyon

Soutiens :
Lilas en scène, Centre d'échange et de création des arts de la scène

Remerciements : L'Equipe du Quartz, Scène nationale de Brest, Norbert Aboudarham, Claire Acquart, Laurence Breton, Armelle Ferron, Jean-Matthieu Fourt, Madame Martin, Christophe Noël, Mickaël Phelippeau, le Théâtre du Rond-Point, Le Théâtre de la Pépinière, LyonStores.

La Compagnie Le Fils du Grand Réseau est conventionnée par le Ministère de la Culture – DRAC de Bretagne et soutenue par la Ville de Brest.

S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

Le spectacle a reçu le Molière de la Comédie en 2017.

*Durée : 1h25*
*Spectacle tout public dès 8 ans*

Autres mentions obligatoires
Crédit photos :
© Fabienne Rappeneau

Cession des droits pour la promotion du spectacle :
Utilisation presse nationale, régionale, presse gratuite, dossier de presse, programme de spectacle, brochure, site Internet, etc.
Toute utilisation pour affiches, livres (y compris publications gratuites) doit faire partie d'un accord préalable entre la compagnie, le photographe et l'organisme diffuseur.

**Merci de faire parvenir impérativement vos projets d'impression ou toutes autres demandes à :**
**fanny@lefilsdugrandreseau.fr**
**pour validation avant impression.**

Fait à Brest,
Le 17/07/2026 en deux exemplaires.

**Le Producteur**
Mme Sophie PERRET
Administratrice

Sophie Perret

✓ Certifié par yousnet

**L'Organisateur**
Mr Frédéric Bricout
Maire de Caudry

VILLE DE CAUDRY (NORD)

S.P.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU

## ANNEXE 1 – FICHE TECHNIQUE

Fiche technique ci-après

Fait à Brest,
Le 17/07/2026 en deux exemplaires.

**Le Producteur**
Mme Sophie PERRET
Administratrice

Sophie Perret

✓ Certifié par yousign

**L'Organisateur**
Mr Frédéric Bricout
Maire de Caudry

VILLE DE CAUDRY (NORD)

FB S.P.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

# Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

## Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | **PC2026_CC013** |
| Objet : | **Décision de Monsieur le Maire - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle Bigre du 16/10/2026 à** |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2026-09-07 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Autres |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.10 - Divers |
| Identifiant unique : | 059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

## Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|---|---|
| **Enveloppe métier**<br>Nom métier : | text/xml | 942 o |
| **Annexe (Fichier de signature électronique)**<br>Nom original : PC2026_CC013.pdf<br>Nom métier :<br>99_SE-059-215901398-20260907-PC2026_CC013-AU-1-1_1.pdf | application/pdf | 15.1 Mo |

## Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|---|---|---|
| Posté | 11 septembre 2026 à 14h00min48s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 11 septembre 2026 à 14h01min13s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 11 septembre 2026 à 14h01min14s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 11 septembre 2026 à 14h01min34s | Reçu par le MI le 2026-09-11 |